

**2025\_06\_AC\_Jurys\_examens\_PHARMACIE\_Troisieme\_cycle\_court\_Filiere\_officine**

**LE PRESIDENT,**

Vu le code de la santé publique,

V Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie,

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 5 juin 2024 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

**ARRETE :**

Article 1 : Le jury du troisième cycle court des études pharmaceutiques, filière officine, est composé comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

<b>Troisième cycle court Filière Officine</b>
<b>Semestre 1</b>
<p><b><u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u></b></p> <p><u>Président(e)</u> : Docteur Edouard LAMY <u>Suppléant(e)</u> : Professeur Pascal RATHELOT</p> <p><u>Liste des membres :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Docteur Edouard LAMY</li><li>- Docteur Florian CORREARD</li><li>- Docteur Marie-Anne ESTEVE</li><li>- Docteur Manon ROCHE</li><li>- Docteur Emmanuelle TONNEAU-PFLUG</li><li>- Docteur Jérôme JOUVE</li><li>- Professeur Magali CASANOVA</li><li>- Docteur Anne FAVEL</li><li>- Docteur Claire CERINI</li><li>- Professeur Sok-Siya BUN-LLOPET</li></ul> <p><i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après</i></p> <p>Ex : membre titulaire X/suppléant Y</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Professeur Pascal RATHELOT</li><li>- Professeur Stéphane HONORE</li><li>- Docteur Carole DI GIORGIO</li><li>- Docteur Edwige TELLIER</li><li>- Docteur Fanny MATHIAS</li></ul>
<b>Semestre 2</b>
<p><b><u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u></b></p> <p><u>Président(e)</u> : Docteur Edouard LAMY <u>Suppléant(e)</u> : Professeur Pascal RATHELOT</p> <p><u>Liste des membres :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Docteur Florian CORREARD</li></ul>

- Docteur Marie-Anne ESTEVE
- Docteur Manon ROCHE
- Docteur Emmanuelle TONNEAU-PFLUG
- Docteur Jérôme JOUVE
- Professeur Magali CASANOVA
- Docteur Anne FAVEL
- Docteur Claire CERINI
- Professeur Sok-Siya BUN-LLOPET
- Docteur Edouard LAMY

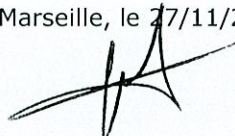
*En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après*

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

- Professeur Pascal RATHELOT
- Professeur Stéphane HONORE
- Docteur Carole DI GIORGIO
- Docteur Edwige TELLIER
- Docteur Fanny MATHIAS

Article 2 : Le Doyen de la Faculté de Pharmacie et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 27/11/25



Pour le Président et par délégation,  
Le Doyen de la Faculté de Pharmacie